



PROCES-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE FUTSAL

Réunion du 25 mai 2022 par téléphone.

Président : M. MAUJEAN David.

Vice-Président : M. BERTIN Denis.

Secrétaire et Secrétaire Adjoint : M. BRUERRE Mickael.

Membres : M. LECUYER Alain / M. AMEDRO Éric / M. SERVAIS Alexis

Absent excusé : M. LAURENT Maxence.

FORFAIT COUPE SERIMAJ

La commission FUTSAL prend note du forfait de l'équipe de **Sézanne futsal** (Witry les Reims ES vs Sézanne Futsal du 27 mai 2022).

N° affiliation : 560 365

En conséquence, la commission départementale futsal décide de déclarer l'équipe de **Sézanne Futsal** « **FORFAIT POUR LA COUPE SERIMAJ** » suite au forfait de la rencontre, en application de l'article 159/4 des RG de la FFF, Droits administratifs de 30€ au débit du club de SEZANNE FUTSAL.

Par ce fait, le club de Sézanne futsal est déclaré perdant et éliminé de la coupe Serimaj.

Le président :

M. MAUJEAN David

Le secrétaire :

M. BRUERRE Mickael